Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202608-DE

*COMMUNE DE KERLAZ*

*DEPARTEMENT DU FINISTERE*

*ARRONDISSEMENT DE QUIMPER*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

**Délibération N° 2026 -08 :**
**Commerce : avenant travaux**

**Rapporteur : Mithée HERNANDEZ**

Madame la Maire présente les différents devis des travaux supplémentaires du commerce :

- Maçonnerie : 3 746,00 € HT soit 4 495,20 € TTC
- Plomberie : 7 217,84 € HT soit 8 661,41 € TTC
- Placo : 1 583,98 € HT soit 1 900,78 € TTC
- Electricité : 11 236,00 € HT soit 13 483,20 € TTC
- Portes hublot : 1 240,00 € HT soit 1 364,00 € TTC
- Architecte : 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC
  TOTAL HT : 27 323,82 € TOTAL TTC : 32 664,58 €

Il est proposé de voter pour les travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de voter les travaux supplémentaires
- d'autoriser Madame la Maire à signer les devis

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC